

## Déclaration de la CGT

Une fonctionnaire, contrôleur du travail, et un employé de la Mutualité sociale agricole ont été abattus, hier, en Dordogne, au cours d'une mission de contrôle des conditions de travail des ouvriers saisonniers.

La CGT tient d'abord à apporter toute sa solidarité aux familles, aux proches des deux victimes et à leurs collègues légitimement indignés par ces meurtres.

Quelles que soient les circonstances précises de ce drame, il survient dans un climat de dénigrement du Code du travail, des garanties sociales – qui seraient autant d'obstacles à la compétitivité des entreprises ! – et des fonctionnaires chargés d'en contrôler le respect. Les discours récents du président du MEDEF, les diverses mesures législatives ou réglementaires prises ces derniers mois participent de ce climat.

Les agressions verbales et physiques à l'encontre des agents des Inspections du travail sont de plus en plus fréquentes et sont très rarement suivies d'une réaction ferme des pouvoirs publics, qui doivent pourtant assistance et protection aux fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions. Leurs moyens et conditions d'intervention se dégradent, alors que les violations du droit du travail sont plus nombreuses et plus graves.

La CGT rappelle solennellement qu'un corps de fonctionnaires indépendants, disposant d'effectifs et de moyens suffisants, est indispensable à la défense des droits, de la dignité et de la santé au travail des salariés.

Elle exige une condamnation sans ambiguïté de ce double meurtre et l'ouverture de négociations sur les mesures permettant d'éviter que de tels actes se reproduisent.

*Montreuil le 3 septembre 2004*

**NDLR.** Le meurtre d'une contrôleuse du travail et d'un agent de la MSA par un exploitant agricole a bouleversé les fonctionnaires chargés de ce service public créé en 1892 pour assurer le respect du droit du travail.

Il a fallu un mouvement de grève et de manifestation considérable le 16 septembre pour que les médias et le ministère du Travail sortent de leur attitude inadmissible, qui a consisté à traiter ce drame comme un fait divers sans importance ayant pour origine le désespoir d'un agriculteur excédé.

Un haut fonctionnaire a été désigné pour établir un rapport et faire des propositions.

Ce sera certainement utile s'il s'appuie sur les nombreuses propositions d'amélioration en moyens et en attribution de ce service de contrôle, émanant des syndicats de fonctionnaires et des confédérations, ou par exemple sur l'avis substantiel formulé par le Conseil économique et social (CES) (Dr. Ouv. 1996, p. 158).

Mais les projets gouvernementaux persistants de réforme du Code du travail conçus sur le mode *De Virville* ne présagent rien de bon. L'histoire montre que l'instruction d'un droit du travail progressiste, inspection du travail et force du mouvement syndical vont de pair. Au moment où les acteurs syndicaux vont être confrontés à de nouvelles et lourdes responsabilités, notamment en matière de négociation tout commande que l'inspection du travail soit en capacité de consolider une représentation des travailleurs digne de ce nom, en face des pratiques aggravées de répression et de discrimination.

Puisse ce nouveau missionnaire écouter et prendre en compte ces aspirations.